



Mikvaot

Michna 2 - Chapitre 9

קִלְקִי הַלֵּב וְהַזְקֵן, וּבֵית הַסְתָּרִים בְּאִשָּׁה, לְפָלוּף שְׁחוּץ לְעֵין, וְגִלְד שְׁחוּץ לְמַכָּה, וְהֶרְטִיָּה שְׁעָלֶיהָ, וְשֶׁרֶף הַיָּבֵשׁ, וְגִלְדֵי צוּאָה שְׁעַל בְּשָׂרוֹ, וּבִצֵּק שְׁתַּחַת הַצִּפּוֹן, וְהַמְלִמּוּלִין, וְטִיט הַיּוּן, וְטִיט הַיּוֹצְרִים, וְגִץ יּוֹנִי. אֵיזָהוּ טִיט הַיּוּן, זֶה טִיט הַבּוֹרוֹת, שְׁגֹאֲמֵר (תהלים מ), וַיַּעֲלֵנִי מִבוֹר שְׂאוֹן מְטִיט הַיּוּן. טִיט הַיּוֹצְרִין, כְּמִשְׁמַעוֹ. רַבִּי יוֹסִי מְטִיט בְּשֶׁל יוֹצְרִין וּמְטִיט בְּשֶׁל מְרִקָּה. וְגִץ יּוֹנִי, אֵלּוּ יִתְדוֹת הַדְּרָכִים, שְׂאִין טוֹבְלִין בָּהֶן וְלֹא מְטַבְּלִין אוֹתָן. וְשֶׁאֵר כָּל הַטִּיט, מְטַבְּלִין בּוֹ כְּשֶׁהוּא לַח. וְלֹא יִטְבַּל בְּאַבֶּק שְׁעַל רַגְלָיו {ד}. לֹא יִטְבַּל אֶת הַקְּמָמוֹס בְּפִחְמִין, אֶלּא אִם כֵּן שְׁפִשְׁף:

[Les éléments suivants sont également considérés comme des interpositions sur une personne qui tente de s'immerger :] des enchevêtrements [de cheveux] sur la poitrine, ou sur la barbe, ou dans les zones cachées d'une femme, une sécrétion à l'extérieur de l'œil, ou une croûte à l'extérieur d'une plaie, ou un bandage qui est dessus, ou de la sève séchée, ou des excréments durcis sur la chair, ou de la pâte sous un ongle, ou des particules de terre, ou de l'argile grecque, ou de l'argile des potiers, ou de la boue grecque. Qu'est-ce que l'argile grecque ? C'est l'argile utilisée pour les fosses, comme le dit le verset (Téhilim 40) : « Et il m'a fait sortir de la fosse du tumulte, de l'argile grecque. » L'argile des potiers est ce qu'elle semble être. Rabbi Yossé considérerait que celle des potiers est pure [c'est-à-dire qu'elle n'est pas une interposition empêchant quelque chose d'être purifié par immersion], et il considérerait comme impure [c'est-à-dire qu'elle est donc une interposition] cette [terre] qui a été utilisée pour polir et réparer les récipients. Quant à la terre des Grecs, c'est [la terre blanche utilisée pour faire] des piquets de route, dans lesquels on ne peut pas immerger, ni les immerger [c'est-à-dire qu'on ne peut pas immerger pendant qu'ils sont sur son corps]. Quant à toute autre argile, on peut s'y immerger quand elle est humide. Et on ne doit pas s'y immerger avec de la poussière sur les pieds. On ne doit pas immerger une bouilloire avec de la suie [dessus], à moins qu'on ne l'ait frottée.



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions